

DRONE VOLT

Evolution de la répartition du capital

Villepinte, le 11 octobre 2016

DRONE VOLT, leader français du drone professionnel, a été informée du franchissement à la baisse du seuil de 50% du capital par Dimitri Batsis Investissements (DBI).

Par un courrier en date du 10 octobre 2016, DBI a informé DRONE VOLT qu'elle avait cédée en date du 5 octobre 2016, 1.122.000 actions DRONE VOLT (représentant 8,27% du capital et 5,80% des droits de vote) à Jérôme Marsac pour un montant global de 1.450.000 euros, soit environ 1,30 euro par action.

En conséquence, DRONE VOLT a été informée du franchissement à la baisse du seuil de 50% du capital par DBI.

Simultanément à la réalisation de cette cession d'actions, DBI et Jérôme Marsac ont conclu un acte de cession du bénéfice d'une promesse unilatérale de cession d'actions*. En effet, Jérôme Marsac a cédé le bénéfice de cette promesse à DBI pour 1.450.000 euros. En conséquence, la promesse est devenue sans effet et Jérôme Marsac ne bénéficie donc plus de la possibilité de l'exercer.

Au résultat de cette opération, DBI détient désormais 5.729.268 actions DRONE VOLT représentant 42,25% du capital et 59,25% des droits de vote de DRONE VOLT¹.

A l'issue de cette opération et en tenant compte des actions DRONE VOLT détenues par Jérôme Marsac préalablement, Jérôme Marsac détient 1.268.224 actions DRONE VOLT représentant 9,35% du capital et 6,56% des droits de vote.

** Tel que cela était précisé dans le rapport financier annuel 2015 de DRONE VOLT, DBI avait pris l'engagement de céder 5.100.000 actions de la Société (réparties en 17 tranches), soit 40,6 % du capital social à la date du rapport, à Jérôme Marsac. Le prix unitaire des actions cédées, en cas de levée de cette promesse, varie entre 1,61€ par action (Tranche n°1) et 3,10€ par action (Tranche n°17), le prix moyen étant de 2,33€ par action. Cette promesse pouvait être levée par Jérôme Marsac à tout moment jusqu'au 31 janvier 2025. Cette promesse n'était pas constitutive d'une action de concert entre les parties.*

Tous les communiqués de presse DRONE VOLT sont sur espaceinvestisseurs.com et pour recevoir la newsletter de la société, écrire à : finance@dronevolt.com.

A propos de DRONE VOLT

Créée en 2011, DRONE VOLT implantée en France, au Benelux, au Canada, au Danemark, aux Etats-Unis et en Suisse, est une société spécialisée dans la conception et la commercialisation de drones civils à usage professionnel. Partenaire global, elle offre à ses clients des solutions métiers « clé en main » incluant différents services et la formation au pilotage.

La jeune entreprise innovante, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros en 2015 (+100%), est leader du drone audiovisuel. Elle fournit également l'administration et les industriels pour la réalisation de prises de vue aériennes. Parmi ses clients, la société compte FRANCE TELEVISIONS, TF1, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), SERP - filiale de VEOLIA, etc. DRONE VOLT est qualifiée « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

DRONE VOLT est une société cotée sur le marché Alternext Paris :

Action : Mnémo : ALDRV.PA - Code ISIN : FR0013088606 - Eligible : PEA, PEA-PME
BSA : Mnémo : DRVBS - code ISIN : FR001286054

¹ Sur la base d'un capital composé de 13.560.473 actions et d'un nombre de droits de vote théoriques (toutes les actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote) de 19.339.741

Plus d'informations sur www.dronevolt.com

Contacts

**Relations médias FINANCE
ACTIFIN**

Jennifer Jullia – T : +33 1 56 88 11 19
jjullia@actifin.fr

**Relations médias GRAND PUBLIC ET METIER
DRONE VOLT**

Céline Vergely – T : +33 6 08 42 75 84
celine@dronevolt.com